Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 755

Artikel: C'est la vie : à la carte
Autor: Dubuis, Catherine
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1017247

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

C'EST LA VIE

A la carte

Je viens de recevoir de ma banque préférée une épaisse enveloppe recommandée contenant (entre autres) ma carte eurochèque pour les deux années qui viennent. J'avoue que les eurochèques me paraissent une chose utile et commode, agréés qu'ils sont de manière très générale en Europe. Bien.

Mais, accompagnant cette carte, je trouve une lettre qui déploie sous mes yeux émerveillés les nouvelles possibilités magiques de ce petit bout de plastique: Bancomat à toute heure et essence à gogo (ou presque). Je continue à lire et je vois que si je ne désire pas profiter de ces avantages, je dois renvoyer signé un formulaire portant au dos le règlement de la carte eurochèque, sans cocher l'indication Bancomat. Fort bien (quoique un peu compliqué).

Sachant m'organiser de manière à ne pas manquer de liquide le dimanche ou à trois heures du matin en semaine, et payant mon essence cash, ma décision est vite prise. Signons et renvoyons, sans cocher. Mais la suite de la lettre me réserve une surprise. Je cite: « Vous comprendrez que la nouvelle carte eurochèque multiservices ne soit pas gratuite. » Eh! non, il m'en coûtera, pour des services dont je n'ai que faire, 20 francs par an qu'on se permettra de débiter sur mon compte. Autrement dit, ce qui se présentait comme un service utile et gratuit devient un gadget payant totalement superflu en ce qui me concerne. Et inutile de courir à la concurrence; on m'avertit charitablement que « les banques suisses sont convenues d'une taxe annuelle de Fr. 20.— qui est la même quel que soit le nombre des prestations utilisées» *(c'est mon indignation qui souligne!).*

Il ne me reste plus qu'à baster, ou à renvoyer ma carte, renonçant ainsi (et c'est encore charitablement qu'on m'en informe) à sa fonction de garantie de mes eurochèques, dont je peux faire des papillotes.

Moralité: les banques suisses sont toujours au (multi) service du client...

Catherine Dubuis

PIZZA CONNECTION

Chiasso c'est fini

«Pizza Connection»: difficile aujourd'hui de comprendre dans les détails les tenants et aboutissants de cette opération de «blanchissage» d'argent sale (trafic d'héroïne italo-américain) menée à grande échelle par la mafia entre les Etats-Unis et la Suisse. Chaque jour apporte son lot de révélations, soigneusement orientées pour rééquilibrer les responsabilités des différents intermédiaires impliqués. Nul doute que nous ne sommes pas au bout des gros titres à sensation, puisque la presse italienne est à l'affût et qu'elle n'a pas son pareil («Il Mondo» and co) pour monter en épingle le moindre des indices, la moindre des déclarations.

L'affaire roule sur des dizaines de millions de dollars (jusqu'à un milliard, semble-t-il) qui auraient trouvé refuge (1980-1982) dans les banques suisses. Où l'on retrouve comme par hasard le Crédit Suisse (filiale de Bellinzone), mais aussi la Handelsbank à Zurich, la Banca della Svizzera Italiana (Mendrisio), la Banca di Credito commerciale et mobiliare (Lugano), bref tout un petit monde de la finance tessinois, qui n'a pas l'air d'avoir été échaudé par les précédents crapuleux que l'on sait — il faut lire à cet égard la remarquable page consacrée à une première synthèse des faits connus, parue dans l'édition du 28 novembre dernier du «Tages Anzeiger», sous la signature de Beat Allenbach (titre: «Nun die Mafia auch bei uns»).

A ce stade de l'enquête (menée depuis des mois aux Etats-Unis, arrestations à la clef dans le milieu de la drogue, et ramifications au Tessin), ce qui frappe d'abord c'est la facilité étonnante avec laquelle les transferts de fonds ont été menés. Opération artisanale, dirait-on, bagages accompagnés bourrés de billets, passages cousus de fil blanc à travers des filiales aux Bahamas de banques suisses, versements auprès de banques suisses à l'étranger; un «recyclage» pas bien malin, dont la «sophistication» était probablement tout à fait adaptée aux soins que prenaient les banquiers à contrôler l'origine des fonds et à leur réticence minimale à prendre le risque de couvrir une opération peut-être douteuse mais juteuse.

Un feuilleton à suivre pour nos lecteurs, de toute évidence, et en particulier pour celles et ceux qui n'avaient pas tout à fait été convaincus par l'offensive de relations publiques menée par les banques au moment du vote sur l'initiative socialiste au début de l'année...

En question, bien sûr, les dispositions de la fameuse «convention relative à l'obligation de diligence lors de l'acceptation de fonds et à l'usage du secret bancaire» (dite convention de diligence), entrée en vigueur le 1er juillet 1977, et encore «améliorée» depuis lors. Un texte par lequel les banquiers s'interdisent, entre autres, d'accepter des fonds que la banque peut reconnaître comme ayant été acquis par des actes qui, selon le droit suisse, sont punissables ou donnent lieu à une extradition, s'interdisent aussi d'offrir leur assistance en matière de fuites de capitaux, de fraude fiscale et d'actes analogues.

Pour apprécier les inévitables et prochains rebondissements de l'affaire de la «Pizza Connection», garder à l'esprit, par exemple, ces lignes délicieuses publiées par l'Union de Banques Suisses, à l'appui de son refus de l'initiative socialiste, dans sa coûteuse page de publicité qui doit toucher chaque mois «plus de quatre millions de lecteurs en Suisse allemande, en Suisse romande et au Tessin»: «(...) Malheureusement les fonds dont les propriétaires légitimes recherchent en Suisse un placement sûr et à l'abri des risques monétaires sont régulièrement confondus avec de l'argent «sale». L'argent n'est pourtant «sale» que s'il provient d'actes criminels